

FROMAGERIES DE MARCENAT ET MONTGRELEIX

GRUYÈRE EN GROS

Emile Stalder

Marcenat, le 29 Juillet 1919
(Cantal)

Monsieur le Préfet du Cantal

à Aurillac,

(Cantal.)

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous informer, que j'ai l'intention de faire avec ma famille (ma femme et les 3 enfants.) un tour en Suisse et je me permet à ce sujet de vous soumettre les indications suivantes:

Départ: le 4 août pour entrer en Suisse par Bellgarde et pour aller à Zürich.

Motif du voyage: Affaire de famille.

Durée du séjour en Suisse: jusqu'à la fin du mois d'août.

Retour: probablement par Delle, sans cela par Bellgarde.

Je vous prie de bien vouloir munir les passeports, que j'ai déjà déposés à la Préfecture avec votre signature et de me les réadresser.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet

l'assurance de ma parfaite considération

Emile Stalder.

Le Maire de Marcenat (Cantal) reconnaissant que M. Emile Stalder doit faire un voyage en Suisse, son pays natal, pour affaires de famille et pour ses deux petits, âgés respectivement son fils de 8 ans et sa fille de 6 ans, qu'il n'a pas vu depuis plus de sept ans, considérant que ce citoyen historique a toujours manifesté des sentiments franchement francophiles, émet un avis très favorable à la demande du pétitionnaire.

Marcenat, le 29 Juillet 1919.

Le 1^{er} Adjoint M. de Balto.
Eugène Boudry